YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.74
N/Réf. : NDA/MR/LH

Arrêté n° 99/108
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-17,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 22 juillet au 23 août 1999 inclus,

ARRETE

Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, remplace durant la période du 22 juillet au 23 août 1999 inclus, provisoirement le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :
- Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

REÇU LE
16 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 15 juillet 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE